

Conseil d'administration Séance du 12 février 2021

Délibération n°42-2021 Utilisation du reliquat des aides à la mobilité 2020 pour le fonds d'urgence et de solidarité

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 ;
- Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la délibération n°08-2020 du 7 mai 2020 créant un fond de solidarité d'urgence ;
- Vu la communication du Ministère de la Culture du 12 mai 2020 concernant le soutien aux étudiants en période Covid-19.

La crise sanitaire engendrée par l'épidémie de coronavirus affecte durement les étudiants en grande précarité, privés de leurs ressources habituelles pour se nourrir et faire face à leurs dépenses habituelles (logement et charges) : perte d'emploi étudiant, soutien financier plus aléatoire de leur famille, elle-même affectée par la crise. Touchés par la fracture numérique, ils ont aussi parfois un accès plus difficile aux outils de formation à distance déployés par l'école et n'ont pas les moyens de se doter d'outils informatiques ou d'accès internet sécurisé.

Les étudiants qui connaissent des difficultés financières peuvent recourir aux CROUS et aux aides spécifiques d'urgence renforcées et annoncées par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Néanmoins, pour une meilleure réactivité face aux situations d'urgence, l'école peut compléter ces dispositions. La création d'un fonds de solidarité d'urgence au mois de mai 2020 financé à hauteur de 4500€ avait permis d'apporter une aide à 18 étudiants qui avaient déposé un dossier.

Il est donc proposé d'abonder ce fonds de solidarité d'urgence en lui affectant le reliquat des aides à la mobilité non utilisé pour l'année 2020, soit un montant global de 5 000 euros.

Les critères d'attribution de l'aide individuelle exceptionnelle (situation économique ou sociale due au confinement, fracture numérique...) resteront les mêmes qu'en mai et prendront la forme de bourse nominative d'un montant maximal de 300€ et dans la limite maximale du budget de 5 000 euros.

Cette aide individuelle maximale sera déterminée par une commission d'évaluation des demandes et décidée par le directeur général. Cette commission sera composée de la direction, du service de la scolarité et deux étudiants siégeant dans les instances.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve d'abonder le fonds de solidarité d'urgence pour venir en aide aux étudiants en grande précarité par le versement du reliquat des aides à la mobilité 2020 d'un montant global de 5 000 euros, sous forme d'aides individuelles d'un montant maximum de 300 euros.

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

Vote : à l'unanimité des voix